

36546 - Des exemples des bonnes actions que nous pourrions faire chaque jour pour augmenter nos bienfaits.

La question

J'espère que vous me donnerez des exemples des bonnes actions que nous pourrions faire chaque jour pour augmenter nos bienfaits.

La réponse détaillée

Le musulman qu'Allah assiste à accomplir de bonnes actions peut augmenter la récompense qui lui est accordée.

Les bonnes actions sont nombreuses et diverses ; elles sont à la portée de tous : riches et pauvres, jeunes et vieux, mâles et femelles. Et elles varient selon l'état de leurs auteurs, leurs ambitions, leurs activités et surtout l'assistance divine dont ils peuvent jouir.

A ce propos, le Très Haut dit : «**A celui ou celle qui fait une bonne œuvre Nous ferons mener une vie agréable et rétribuerons les meilleures œuvres** » (Coran, 16 : 97). D'après Abou Hourayra le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Dépêchez-vous à accomplir de bonnes actions avant l'avènement de troubles qui se suivent et s'accumulent tels les parties d'une nuit opaque. [Cela marque une époque où] l'homme, croyant au matin, devient mécréant au soir ou inversement ; il vend sa religion contre un bien d'ici-bas, (rapporté par Mouslim, 118).

Voici quelques actions que l'on peut accomplir quotidiennement :

1/ accomplir la prière collective à la mosquée

D'après Abou Hourayra, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : «**Allah accorde un grade au paradis à celui qui se rend à la mosquée matin et soir** » (rapporté par al-Boukhari, n° 631 et par Mouslim, n° 669).

2/ prier sur un mort et l'accompagner à sa dernière demeure. D'après Abou Hourayra (P.A.a), le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Celui qui accompagne un mort jusqu'au moment où on lui fait la prière des morts recevra un quirat en guise de récompense ; celui qui l'accompagne jusqu'à son lieu d'enterrement aura deux quirat...

- « **Qu'est-ce que deux quirat ?** »

- « **c'est quelque chose de comparable à deux énormes montagnes** » (rapporté par al-Boukhari, 1261 et par Mouslim, 945).

3/ Dire : « **Il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah, l'Unique, qui n'a point d'associé. Royauté et louanges lui reviennent ; Il est omnipotent** » 100 fois au cours d'un jour.

D'après Abou Hourayra (P.A.a) le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Quiconque dit : « **Il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah, l'Unique, qui n'a point d'associé. Royauté et louanges lui reviennent ; Il est omnipotent** » 100 fois au cours d'un jour aura inscrit pour son compte l'équivalent [de la récompense attachée] à la libération de dix esclaves. Et on lui inscrira 100 bienfaits et le déchargera de 100 fautes. Et la formule aura sur lui un effet protecteur contre Satan toute la journée, et personne n'aurait fait mieux que lui, à l'exception de celui qui pourrait faire plus » (rapporté par al-Boukhari, 3119 et par Mouslim, 2691).

4/ Entretenir ses liens de parenté

Anas (P.A.a) affirme avoir entendu le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire : « **Que celui qui veut jouir d'une ample subsistance et d'une longue vie entretienne ses liens de parenté** » (rapporté par al-Boukhari, 5639 et par Mouslim, 2557).

5/Pratiquer le jeûne surérogatoire, visiter les malades et faire des aumônes.

D'après Abou Hourayra, le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit :

- Lequel d'entre vous a débuté la journée en jeûne ?

- Moi, dit Abou Bakr (P.A.a)

- Lequel d'entre vous a accompagné aujourd'hui un mort à sa dernière demeure ?

- Moi, dit Abou Bakr

- Lequel d'entre vous a nourri un nécessiteux aujourd'hui ?

- Moi, dit Abou Bakr (P.A.a)

- Lequel d'entre vous s'est rendu aujourd'hui au chevet d'un malade ?

- Moi, dit Abou Bakr.

- Celui qui accomplit tous ces actes entrera au paradis » (rapporté par Mouslim, 1028).

6/ Dire : « **Gloire à Allah, Loué soit-Il** » 100 fois : Souhbana Allah wa bi hamdihi.

D'après Abou Hourayra, le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Celui qui dit : Soubhana Allah wa bi hamdihi 100 fois matin et soir aura ses péchés remis, fussent-ils aussi abondants que l'écume de la mer** ». (rapporté par Al-Boukhari, 6042 et par Mouslim, 2691).

7/ Réciter le tashih : soubhana Allah ,

le tahmid: al-Hamd li Allah,

et le takbir : Allahou Akbar.

Recommander le bien et interdire le mal,

et s'acquitter de la prière du milieu de matinée.

D'après Abou Dharr, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **L'aumône est prescrite à toute âme vivante : toute tashiha est une aumône, toute tahmida en est une, et il en est de même de toute tahlila, de toute takbira, de toute recommandation du bien, de toute interdiction du mal. Et les deux rakaa constitutives de la prière du milieu de matinée tiennent lieu de tout cela** » (rapporté par Mouslim, 720).

8/ Lire le Coran

D'après Abd Allah ibn Massoud, Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **« toute lettre du livre d'Allah lue compte un bienfait à multiplier par dix. Je ne dis pas: alif, laam, mine constitue une seule lettre mais je dis que alif constitue une lettre, laam en représente une deuxième et mime une troisième. »** (Rapporté par at-Tirmidhi et déclaré par lui « beau et authentique» et jugé authentique par al-Albani dans Sahihi at-Tirmidhi). Il y a beaucoup d'autres actions. .Que le musulman demande que son maître Très Haut l'assiste à mener de bonnes œuvres ; qu'il fasse de son mieux dans ce domaine ; qu'il perpétue ses actions, fussent-elles peu nombreuses. Car cela vaut mieux que d'engager des activités nombreuses mais éphémères.

D'après Aïcha encore le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **« ô gens ! Contentez-vous des œuvres que vous êtes en mesure de mener à bon terme. Car Allah ne se lassera aussi longtemps que vous ne vous lasserez pas ; les actions qui Lui sont les plus aimables sont les plus durables, fussent-elles peu nombreuses. Les membres de la famille de Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui) avaient l'habitude de perpétuer les actions qu'ils initiaient »** (rapporté par al-Boukhari, 43 et par Mouslim, 782 auteur de la présente version). Allah le sait mieux.